

ARRETE N° 223/24

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE FONCTIONS ET DE SIGNATURES A UN ADJOINT
PERIODE DU 29 JUILLET AU 12 AOUT 2024 INCLUS
MONSIEUR PHILIPPE MORVAN – 3^{EME} ADJOINT**

Le Maire de la Ville du RELECQ KERHUON,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales qui confère au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et, en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du Conseil Municipal,

CONSIDERANT l'indisponibilité de Monsieur le Maire, celle de Monsieur Tom HÉLIÈS, 1^{er} Adjoint et celle de Madame Claudie BOURNOT-GALLOU, 2^{ème} Adjointe,

CONSIDERANT la nécessité d'autoriser **Monsieur Philippe MORVAN**, à signer tous documents pour la bonne marche de l'administration,

ARRETE

ARTICLE 1^{ER} – DELEGATION

Monsieur Philippe MORVAN, 3^{ème} Adjoint, est délégué pour remplacer Monsieur le Maire en l'absence de Monsieur HÉLIÈS, 1^{er} Adjoint, Madame BOURNOT-GALLOU, 2^{ème} Adjointe pour toutes signatures relatives à :

- L'état-civil et les élections
- L'administration générale et les affaires scolaires
- Le personnel et les affaires financières
- Les affaires économiques, l'emploi et le tourisme
- Les affaires culturelles
- La communication et la presse
- La gestion des salles municipales
- L'urbanisme : permis de construire et de démolir – permis d'aménager – certificats d'urbanisme – déclaration préalable – déclaration d'intention d'aliéner
- Les arrêtés de circulation
- Le secrétariat courant des services

du 29 juillet au 12 août 2024 inclus

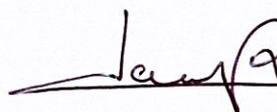
Les autres clauses figurant dans l'arrêté n° 400/20 du 7 juillet 2020 où le Maire délègue une partie de ses fonctions à **Monsieur Philippe MORVAN, 3^{ème} Adjoint**, demeurent inchangées.

ARTICLE 2 – EXECUTION

Madame la Directrice Générale des Services de la Ville du RELECQ-KERHUON est chargée de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet du Finistère à QUIMPER.

Fait au RELECQ KERHUON, le 23 juillet 2024

Le Maire,


Laurent PÉRON

